

Projet de délibération – Conseil d’administration – Séance du 26 février 2021
Point 11 – Approbation du lancement et de la signature de marchés publics

Fondements juridiques :

- Articles L712-2 et L712-3 du code de l’éducation ;
- Code de la commande publique ;
- Délibération n°2019-40 du 24 mai 2019 portant délégation de pouvoir du Conseil d’administration à la Présidente de l’Université Lumière Lyon 2 ;
- Guide des règles d’achat applicables à l’Université Lumière Lyon 2, approuvé par le CA le 10 juillet 2020.

Contexte de la délibération :

Par la délibération susvisée, le Conseil d’administration a délégué à la Présidente de l’Université le pouvoir d’approuver les marchés publics et leurs avenants d’un montant n’excédant pas 500 000 € HT pour les marchés de fournitures courantes et services ;

Il est envisagé de lancer des marchés, d’un montant potentiellement supérieur au seuil cité ci-dessus. Aussi, l’approbation préalable du Conseil d’administration est requise.

Expression du besoin / Prestations attendues :

1 – Fourniture de matériels de sport

Le précédent marché est arrivé à échéance en novembre 2020. La consultation lancée en 2016 comprenait 5 lots, ainsi définis :

- Lot 1 : Sports collectifs (basket, handball, volley, football, rugby)
- Lot 2 : Matériel d’escalade
- Lot 3 : Sports de raquette (tennis de table, badminton, tennis)
- Lot 4 : Equipements de musculation
- Lot 5 : Matériels de tir à l’arc

Deux lots avaient été déclarés infructueux en 2016 : le lot 2 concernant le matériel d’escalade (aucune offre reçue) et le lot 3 concernant les sports de raquette (irrégularité des offres reçues).

L’historique des dépenses sur le marché est le suivant :

	2017	2018	2019	2020
Sports collectifs	10 941 € HT	9 384 € HT	11 079 € HT	8 409 € HT
Equipements de musculation	17 670 € HT	10 283 € HT	16 358 € HT	2 998 € HT
Tir à l’arc	4 052 € HT	783 € HT	1 135 € HT	1 293 € HT

L’historique des dépenses met évidence la nécessité d’avoir un marché couvrant mieux nos besoins en matière de matériels de sports. Pour la nouvelle consultation, l’allotissement a ainsi été retravaillé dans cette perspective.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de lancer une consultation comprenant 8 lots ainsi définis :

- Lot 1 : Matériels de sports collectifs (basket, handball, volley, football, rugby)
- Lot 2 : Escalade : matériels d’escalade
- Lot 3 : Escalade : prise et volumes d’escalade
- Lot 4 : Matériels de badminton
- Lot 5 : Matériels de tennis

- Lot 6 : Matériel de tir à l'arc
- Lot 7 : Matériels liés aux terrains de sport
- Lot 8 : Machines de musculation

Les caractéristiques essentielles du marché public sont :

- Marché de fournitures courantes ;
- Procédure donnant lieu à la signature d'accords-cadres mono-attributaires à bons de commande ;
- Durée : 1 an reconductible 3 fois 12 mois ;
- Montant du marché : marché sans montant minimum et avec un montant maximum par période ainsi défini :
 - o Lot 1 : 30 000 € max /an
 - o Lot 2 : 10 000 € max/an
 - o Lot 3 : 10 000 € max/an
 - o Lot 4 : 10 000 € max/an
 - o Lot 5 : 10 000 € max/an
 - o Lot 6 : 10 000 € max/an
 - o Lot 7 : 80 000 € max/an
 - o Lot 8 : 60 000 € max/an

Critères relatifs à l'attribution des marchés publics :

Pour les lots 1 à 7 :

Critères et sous-critères	Pondération
Critère 1 : Prix	45%
Sous-critère n°1 : BPU	35%
Sous-critère n°2 : Remise sur catalogue	10%
Critère 2 : Valeur technique	40%
Sous-critère n°1 : Qualité des produits	35%
Sous-critère n°2 : Conditions et modalités de SAV	5%
Critère 3 : Performances environnementales	10%
Critère 4 : Délai de livraison	5%

Pour le lot 8 :

Critères et sous-critères	Pondération
Critère 1 : Prix	40%
Sous-critère n°1 : BPU	30%
Sous-critère n°2 : Remise sur catalogue	10%
Critère 2 : Valeur technique	45%
Sous-critère n°1 : Qualité des produits	35%
Sous-critère n°2 : Conditions et modalités de SAV	5%
Sous-critère n°3 : Conditions et durée de garantie	5%
Critère 3 : Performances environnementales	10%
Critère 4 : Délai de livraison	5%

2- Mise à disposition d'un système de vote dématérialisé par internet, services associés et expertise indépendante du système de vote électronique

Définition des prestations attendues :

Compte tenu de la situation sanitaire et des conditions restreintes d'accès des personnels et des usagers aux campus, il est souhaité disposer d'un marché permettant de recourir, en tant que de besoin, et après consultation des instances compétentes, au vote électronique pour organiser différents types de scrutins au sein de l'établissement. Sont notamment intégrés dans les prestations attendues les scrutins

pour pourvoir les sièges au sein des conseils centraux, des conseils de composantes ou encore de conseils et assemblées générales des laboratoires.

La consultation comporte deux lots et est lancée en groupement avec les Universités Claude Bernard Lyon 1 et Jean Moulin Lyon 3. L'Université Lyon 1 est désignée coordinatrice du groupement.

Pour chaque lot, le présent accord-cadre a pour objectif de confier des prestations au fur et à mesure de la survenance des besoins :

Pour le lot n°01 « Mise à disposition d'un système de vote dématérialisé par internet et services associés » :

Il s'agit d'un accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaires (avec remise en concurrence systématique des trois opérateurs sélectionnés). Cet accord-cadre sera sans montant minimum en valeur annuel et sans montant maximum en valeur annuel.

Pour le lot n°02 « Expertise indépendante du système de vote électronique » :

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire. Cet accord-cadre sera sans montant minimum en valeur annuel et sans montant maximum en valeur annuel.

Les caractéristiques essentielles du marché public sont :

- Marché de services (prestations intellectuelles pour le Lot 2) ;
- Marché alloti ;
- Durée : Première période ferme de deux ans, reconductible deux fois 12 mois ;
- Montant du marché : marché sans minimum en valeur et sans maximum en valeur.

Critères relatifs à l'attribution du lot n°01 « Mise à disposition d'un système de vote dématérialisé par internet et services associés » :

Critère 1 : Compétences techniques : 70%

Sous-critère 1 : Capacités du candidat : 10%

Sous-critère 2 : Fonctionnalités : 20%

Sous-critère 3 : Assistance aux électeurs : 15%

Sous-critère 4 : Délais et réactivité lors des étapes de l'organisation du scrutin : 15%

Sous-critère 5 : Ergonomie et simplicité d'utilisation : 10%

Critère 2 : Prix : 30%

Sous-critère 1 : bordereau des prix unitaire : 10%

Sous-critère 2 : commandes type : 20%

Critères relatifs à l'attribution du lot n°02 « Expertise indépendante du système de vote électronique » :

Critère 1 : Compétences techniques : 60%

Sous-critère 1 : Capacités du candidat : 20%

Sous-critère 2 : Exemples de livrables : 20%

Sous-critère 3 : Mission d'accompagnement : 20%

Critère 2 : Prix : 40%